

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports aériens Question au Gouvernement n° 2140

Texte de la question

CRISE DU SECTEUR AÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. M. Yves Cochet. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Novelli, en tant que secrétaire d'État en charge du tourisme.

La semaine dernière, un petit volcan islandais au nom imprononçable, que personne ne connaissait, a gelé le ciel européen pendant plus de cinq jours. Du reste, certains volcanologues islandais eux-mêmes se demandent si un autre volcan, plus grand, ne pourrait pas lui aussi se réveiller : il faut surveiller cela. (Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)

Ma question porte toutefois sur un autre événement géologique, qui surviendra au cours des années à venir et comporte deux aspects. D'une part, la baisse probable de la production mondiale de pétrole, et en particulier des exportations en provenance des pays de l'OPEP; d'autre part, le croisement entre la courbe de la demande et de celle de l'offre.

Actuellement, l'offre est suffisante, mais il est probable, à en croire un rapport publié par le Pentagone la semaine dernière, que d'ici à 2015, voire à 2012, une pénurie - qui pourrait atteindre, selon ce rapport, dix millions de barils par jour - entraîne de graves conséquences économiques et sociales dans le domaine énergétique, notamment sur le transport aérien. En effet, le kérosène n'y étant pas du tout taxé, on peut dire que le prix du litre de kérosène est indexé sur le cours du baril à New York. Une très forte hausse des prix des carburants aériens est donc prévisible.

Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord avec cette anticipation du déclin géologique inéluctable de la production et de la consommation de pétrole dans le monde ? Si ce n'est pas le cas, je serais inquiet ; si c'est le cas, par quelles mesures sociales et économiques comptez-vous tenter de faire en sorte que cette transition malheureuse se déroule dans les meilleures conditions possibles ?

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports. J'ai cru comprendre que la question de M. Cochet concernait l'énergie, auquel cas M. Borloo serait mieux à même que moi d'y répondre. Si elle concerne le transport aérien, je veux vous dire, monsieur Cochet, que je ne rejoins pas vos récentes déclarations selon lesquelles ce mode de transport n'a pas d'avenir.

Il est vrai que les récents événements ont montré la fragilité de notre système et révélé que, dans une société moderne, certaines fonctions peuvent à tout moment s'arrêter, ce qui nous invite à l'humilité face à la nature et aux éléments. Mais l'aménagement du monde laisse présager une évolution différente.

D'abord, au niveau régional et national, le transport ferroviaire à grande vitesse prend de plus en plus le relais du transport aérien, même si nous avons encore besoin de ce dernier pour des liaisons d'aménagement du territoire telles que Paris-Aurillac, Paris-Agen ou Paris-Lannion, où il est absolument nécessaire. (Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai!

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État. Au niveau européen, la construction de l'Europe ferroviaire va également permettre au TGV - ou au train rapide dans les autres pays que le nôtre - de remplacer le transport aérien.

Mais, au niveau mondial, la nécessité de disposer d'un transport aérien ouvert et de bonne qualité, y compris dans les pays les plus pauvres, est manifeste.

La situation nous appelle simplement à réfléchir à l'avion du futur, moins consommateur d'énergie, à de nouvelles procédures d'atterrissage et de décollage, à des améliorations de la qualité des avions qui les rendent de moins en moins polluants.

Mais on ne peut concevoir le xxie siècle sans transport aérien, sans un transport aérien régulé. C'est cette régulation que recherche l'Europe; nous nous y emploierons la semaine prochaine, lors d'une réunion extraordinaire des ministres européens des transports. Le transport ferroviaire et des modes de transport alternatifs couvriront quant à eux les petites et moyennes distances.

En somme, l'avenir est à un transport équilibré, où le transport aérien conserve sa place, et où de nouvelles énergies vont apparaître, préfigurées par les avions solaires qui existent déjà.

Merci, monsieur Cochet, de m'avoir permis de vous apporter ces précisions!

Données clés

Auteur: M. Yves Cochet

Circonscription: Paris (11e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2140 Rubrique : Transports aériens Ministère interrogé : Transports Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2010